

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois, le 6 avril**, à 19h00, le Conseil Municipal de Comps s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FABRE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Myriam CORDEIL, Marie-Christine HOUVILLE,

Messieurs Yannick TERROT, Marc ALEXANDRE, GRAS Roger, Samy RASPAIL,

Etaient absent excusé : Juliette DEVRED, Corinne GUILLAUME LAFOND, Marianne CHARMIER, Florian MAZOYER

Secrétaire de séance : Monsieur Yannick TERROT

I. Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 mars 2023

Le procès-verbal du 23 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

II. Ordre du jour détaillé de la séance

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 mars 2023
2. Ordre du jour détaillé de la séance
3. Compte administratif, Compte de gestion 2022, affectation du résultat de fonctionnement, délibération 2023 N°6
4. Vote des taux communaux, délibération 2023 N°7
5. Budget primitif 2023, délibération N°8
6. Informations et questions diverses
 - 6.1. Nouvel arrivant Dousselin Antoine HERBLOT, 16/03/23
 - 6.2. Camping, refus de la demande d'extension...

III. Compte administratif, Compte de gestion 2022, affectation du résultat de fonctionnement, délibération 2023 N°6

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		BUDGET COMMUNAL	CA 2022	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	11	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS	Date de convocation : 21/03/2023	Nb de membres en exercice	11
Nb de membres présents	6			Nb de membres présents	7
Nb de suffrages exprimés	6			Nb de suffrages exprimés	7
Votes Contre 0 Pour	6			Votes Contre 0 Pour	7
Abstentions	0			Abstentions	0
		Séance : 06/04/2023			

Le conseil municipal, réuni et présidé par (1) de le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	209 343,69	0,00	159 429,71	0,00	368 773,40
Opérations exercice	118 780,29	189 630,99	46 493,74	29 049,27	165 274,03	218 680,26
TOTAUX	118 780,29	398 974,68	46 493,74	188 478,98	165 274,03	587 453,66
Résultat de clôture		280 194,39		141 985,24		422 179,63
			Restes à réaliser		0,00	55 052,00
			Besoin / excédent de financement total			477 231,63
			Pour mémoire: Virement à la section d'investissement			194 211,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00	au compte 1068 (recette d'investissement)
280 194,39	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
141 985,24	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Pour expédition conforme,

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : FABRE Jean-Pierre (Maire), TERROT Yannick (Adjoint au maire), CORDEIL Myriam (Conseillère municipale), ALEXANDRE Marc (Conseiller municipal), GRAS Roger (Conseiller municipal), HOUVILLE Marie-Christine (Conseillère municipale), RASPAIL Samy (Conseiller municipal),

Absents : DEVRED Juliette (Conseillère municipale), GUILLAUME-LAFOND Corinne (Conseillère municipale), CHARMIER Marianne (Conseillère municipale), MAZOYER Florian (Conseiller municipal),

Copyright A.GE.DI

IV. Vote des taux communaux, délibération 2023 N°7

Objet : Vote des taux communaux d'impôts locaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux communaux pour l'année 2023, les taux votés pour 2023 pour la commune de Comps sont donc les suivants :

TFPB: 27,15 %

TFPNB: 32,00 %

TH: 8,15 %

V. Budget primitif 2023, délibération N°8

Objet : Budget Primitif 2023

Sur une proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le Budget Primitif 2023 comme suit :

- Fonctionnement : dépenses et recettes : 486 746,00 €

- Investissement : dépenses et recettes : 508 725,24 €

VI. Informations et questions diverses.

6.1. Nouvel arrivant Dousselin Antoine HERBLOT, 16/03/23

6.2. Camping, demande d'extension des capacités d'accueil. Cette demande de CU opérationnel est en cours d'instruction au service d'urbanisme de Nyons.

Levée de la séance à 22 heures 30.

M FABRE Jean-Pierre

Mr Yannick TERROT